

PROTOCOLE SANITAIRE

COVID 19

RE-OUVERTURE DES STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE - ENFANCE – JEUNESSE



CONTEXTE ET PRINCIPES GENERAUX

FICHES THEMATIQUES LES AGENTS AUPRES DES ENFANTS

FICHE THEMATIQUE EFFECTIFS GLOBAUX

FICHE THEMATIQUE ACCUEIL DES ENFANTS EN EAJE

FICHE THEMATIQUE ACCUEIL DES ENFANTS EN ACCUEIL DE LOISIRS

FICHE THEMATIQUE JEUX ET ACTIVITES

FICHE THEMATIQUE NETTOYAGE / DESINFECTION DES LOCAUX

FICHE THEMATIQUE LES TRANSMISSIONS

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au Coronavirus, a impliqué la fermeture des structures enfance jeunesse de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche depuis le lundi 16 mars 2020.

Une continuité de service a été mise en place et a permis de maintenir l'ensemble des services et des accueils réguliers pour les enfants dont les parents sont indispensables à la gestion de la crise.

Le Président de la République, le Premier Ministre et son gouvernement ont acté le déconfinement à partir du 11 mai 2020 dans le respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités compétentes.

Le présent protocole sanitaire vise à préciser les modalités de réouverture de nos services après le confinement dans le respect de ces prescriptions sanitaires.

PRINCIPES GENERAUX

Le présent protocole sanitaire repose sur la doctrine élaborée par les autorités sanitaires du pays et fait référence aux différents protocoles élaborés :

- Protocole National de Déconfinement
- Protocole Sanitaire pour la Réouverture des Écoles
- Protocole Sanitaire pour les structures Petite Enfance

Ce protocole s'articulera autour de 4 grands axes prioritaires pour la collectivité :

- Matériel de protection
- Reconfiguration des espaces
- Réorganisation du temps de travail
- Temps d'accueil

Il vise à présenter les prescriptions à mettre en œuvre pour permettre la réouverture des structures enfance jeunesse de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche :

- La crèche « Les P'tits Loups » à Illiers-Combray
 - La micro-crèche « Les Bout'choux » à Bailleau-le-Pin
 - Le multi-accueil « Picoti - Picota » à Courville-sur-Eure
- Nommés ci-après EAJE Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants

- Accueil de Loisirs Mixte 3-12 ans de Courville-sur-Eure
 - Accueil de Loisirs Mixte 3-12 ans de Saint-Luperce
 - Accueil de Loisirs Mixte 3-12 ans de Fontaine-la-Guyon
 - Accueil de Loisirs Mixte 3-12 ans d'Illiers-Combray
 - Accueil de Loisirs Mixte 3-12 ans de Bailleau-le-Pin
 - Accueil de Loisirs Ados 12-17 ans de Courville sur Eure
- Nommés ci-après ALSH Accueil de loisirs Sans Hébergement

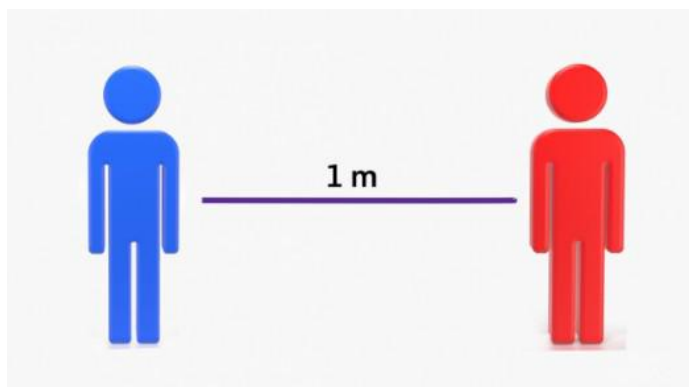
- Le Relais Assistantes Maternelles
- Le Point Information Jeunesse

Dès que la situation sanitaire le permettra un retour aux protocoles d'accueil antérieurs sera effectué.

Préalable

Les parents jouent un rôle essentiel ; ils s'engagent notamment à ne pas mettre les enfants dans les structures de la CCEBP en cas d'apparition de symptôme évoquant un COVID-19 chez l'enfant, ou dans sa famille. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas s'y rendre. Les personnels devront procéder de la même manière.

Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts physiques, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Le critère universel d'occupation fixé à 4m² doit aussi être respecté.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée, activités, soins, repas, sieste, sorties au jardin...)

Les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de la faire respecter tout en étant conscient de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les EAJE.

Appliquer les gestes barrières

Les gestes barrières rappelés dans ce référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

COVID-19

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

FICHE THEMATIQUE LES AGENTS AUPRES DES ENFANTS

CONSIGNES GENERALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL :

Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de de distanciation risquent de ne pas être respectées.

- Appliquer les gestes barrières.
- Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical, le personnel de nettoyage et les agents assurant les soins corporels.
- Prendre connaissance des consignes propres au protocole établi par la collectivité.
- Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage,...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de la structure.
- Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et des repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause...).
- Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
- Avant la reprise, organiser une réunion pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en oeuvre et ce qu'il conviendra de dire aux enfants et aux jeunes.
- Rappeler très régulièrement les consignes.
- Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc...
- Identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 et la munir de masques, et point de lavage des mains.
- Privilégier une séparation physique entre le personnel d'accueil et les visiteurs.
- Lorsqu'il y a une loge d'accueil, respecter la distanciation physique à l'intérieur du local.

La tenue

- ✓ Un vestiaire et/ou espace dédié aux professionnelles doit permettre de laisser à l'arrivée de l'agent tous ses effets personnels (effets personnels, chaussures, vêtements venant de l'extérieur) et de se changer,
- ✓ A son arrivée l'agent revêt une tenue dédiée devant être lavée à 60° tous les jours,
- ✓ L'agent mettra des chaussures dédiées au travail. Elles doivent rester sur le lieu travail une fois la journée terminée,
- ✓ Les cheveux doivent être attachés et le port de bijou n'est pas autorisé (en dehors de l'alliance),
- ✓ Adopter une salutation distancée.

L'hygiène corporelle

- ✓ Le lavage des mains sera réalisé dès l'arrivée de l'agent, régulièrement dans la journée et enfin avant de quitter la structure,
- ✓ Avant l'entrée dans la salle de vie le lavage des mains est impératif, de même avant tous les soins aux enfants et tous contacts avec les aliments. L'utilisation du gel hydro alcoolique peut être alterné avec lavage des mains au savon,
- ✓ Du papier essuie main à usage unique doit être disponible et utilisé au niveau de tous les points d'eau. Les ongles doivent être coupés ras et ne pas porter de vernis.

La Protection

- ✓ Le port du masque selon les préconisations de l'ARS est réservé au personnel malade ou personnel de santé. Cependant le fait que les enfants et le personnel peuvent être considérés à risque car ils peuvent être porteurs sains et que la distance de sécurité d'un mètre n'est pas toujours possible (selon les besoins de l'enfant la proximité est nécessaire : réassurance, prise de biberon, repas, soins divers) **le port du masque est obligatoire** dans ces moments de proximité, il est fortement recommandé de le porter toute la journée pour une protection de tous les contacts adultes et enfants et éviter les manipulations,
- ✓ Tout professionnel présentant des symptômes significatifs doit rapidement en informer le responsable de la structure.
- ✓ Chaque agent disposera d'un kit de protection composé de la fourniture de masques, de solutions hydro alcooliques et de désinfectants de surface.

Comment bien utiliser son masque

Les étapes à suivre

- 1 Se laver les mains**

- 2 Prendre un seul masque**


Par sa partie centrale externe
- 3 Respecter le sens de pose**


Barrette en haut
Plis plongeants
Face colorée à l'extérieur
- 4 Ne toucher que les extrémités des rubans**

- 5 Bien positionner le masque**


Placer le côté rembourré de la barrette sur la bosse du nez
Le bas du masque sous le menton
- 6 Ajuster la bande pour le nez**


Après avoir bien positionné votre masque, ne le touchez plus

LP/INFOGRAPHIE.

Le repas

- ✓ Le repas de l'agent devra être stocké en dehors des espaces dédiés aux enfants dans le vestiaire de préférence ou espace de pause dédié,
- ✓ Le repas pourra être de préférence un produit industriel appertisé afin de limiter l'entreposage d'éléments extérieurs susceptibles d'être porteur du virus dans l'espace confiné du frigidaire,
- ✓ Un planning d'occupation de roulement devra être mis en place pour organiser le temps de repas commun afin de limiter le nombre d'agent et de respecter la distanciation.
- ✓ Chacun devra veiller au lavage des surfaces, des matériels (micro-ondes, réfrigérateur...), de la vaisselle utilisée afin de laisser les lieux de pause en parfaite état.
- ✓ Chaque utilisateur des distributeurs, des micro-ondes et des réfrigérateurs devra se laver les mains avant et après utilisation de ces équipements et tout autre équipement commun, et nettoyer les poignées avant et après chaque usage
- ✓ Pour les réfrigérateurs communs, attribuez si possible une place dédiée par salarié afin d'éviter de toucher les affaires des autres
- ✓ Supprimez les couverts communs et les pichets d'eau à disposition dans la salle de pause
- ✓ Incitez chacun à amener et ramener ses couverts et à les laver au produit vaisselle mis à disposition
- ✓ Créez une organisation avec des pauses

Les vestiaires

- ✓ Veillez à identifier un lieu, une pièce qui pourra servir de vestiaires si la structure ne dispose pas de locaux dédiés
- ✓ Pour l'habillage et le déshabillage, séparez les équipements propres des équipements sales.
- ✓ Limitez l'accès à une seule personne à la fois lorsque la pièce est petite et n'a qu'une porte.
- ✓ Mettez à disposition du gel hydro alcoolique ou des lingettes pour le lavage des mains, le nettoyage des poignées de porte, interrupteurs...
- ✓ Rappelez la nécessité de se laver les mains avant la mise des équipements tels que gants et masques et après leur retrait
- ✓ Précautions lors du changement d'équipes : organisez les changements d'équipes de telle façon qu'il n'y ait pas de contact physique entre elles.

FICHE THEMATIQUE EFFECTIFS GLOBAUX

Sur la base de l'avis du Haut Conseil de la santé publique du 24 avril 2020, le Gouvernement a choisi de retenir un critère « universel » d'occupation maximale des espaces. Ce critère est fondé sur l'estimation du nombre de mètres carrés par personne (m²/pers), nécessaire pour permettre à des personnes présentes simultanément dans le même espace d'évoluer dans le respect des règles de distanciation physique. Il a été fixé à 4m² minimum par personne, ce qui doit permettre de garantir une distance minimale de 1 mètre autour d'une personne.

EAJE Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants
Capacité d'accueil limitée à 10 enfants par espace

RAM Relais Assistantes Maternelles
Capacité d'accueil limitée à ___ enfants par espace

ALSH Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Capacité d'accueil limitée à 15 enfants par espace pour les primaires
Capacité d'accueil limitée à 10 enfants par espace pour les maternels

Point Information Jeunesse
Espace de Réunion
Espace de Pause
Capacité d'accueil limitée à 10 adultes par espace

En cas d'atteinte des effectifs maximum autorisés, une priorité sera donnée à l'accueil des enfants dont un parent fait parti de la liste des personnels prioritaires mise à jour régulièrement.

FICHE THEMATIQUES ACCUEIL DES ENFANTS EN EAJE

- ✓ Les EAJE pourront accueillir jusqu'à 10 enfants au même moment,
- ✓ Les familles souhaitant garder leurs enfants ne seront pas facturées,
- ✓ Les enfants seront répartis dans les différents espaces de la structure en fonction de leur nombre et du nombre d'encadrants présents : exemple si 3 adultes et 9 enfants : 1/3. Les adultes seront répartis par espace,
- ✓ L'aménagement de la pièce de vie doit permettre des groupes d'enfants de trois maximum par espace,
- ✓ Des temps de sorties au jardin par petits groupe sont fortement recommandés

Les temps d'éveil

- ✓ Les professionnels continueront à veiller à ce que les enfants soient accompagnés dans un cadre rassurant afin de maintenir une qualité d'accueil,
- ✓ Le personnel devra veiller à ce que les jeux et activités proposés soient facilement lavables et qu'ils pourront être nettoyés et désinfectés rapidement après usage (une fois en cours de journée et en fin de journée par exemple),
- ✓ Utiliser de préférence des jeux qui pourront être lavés à haute température (par le lave-vaisselle ou la machine à laver) sinon désinfection quotidienne selon les protocoles déjà établis,
- ✓ Les échanges entre adultes concernant les inquiétudes, quant au COVID19 ou autre, ne doivent pas se faire devant les enfants. Ils doivent impérativement être protégés des angoisses des adultes.

Le temps de repas

- ✓ Les enfants seront installés en respectant une distance d'un mètre entre chacun,
- ✓ Le port du masque est obligatoire pendant le temps du repas pour l'adulte accompagnant,
- ✓ Pour la micro-crèche « Les Bout'Choux » : le repas (déjeuner et goûter) des enfants seront amenés par les parents. Les repas doivent être impérativement un produit industriel appertisé afin de faciliter l'organisation du stock (le nom doit figurer sur chaque élément constitutif du repas et du goûter. Le professionnel vérifiera la date de péremption DLC. Il sera conservé à température ambiante. Au moment du repas le professionnel respectera les consignes HACCP habituelles en cuisine (se laver les mains, mettre une charlotte et blouse, faire chauffer le plat versé dans un contenant de la structure au micro-ondes, vérifier la température avant le service qui doit être supérieur à 63°).
- ✓ A la crèche « Les P'tits Loups » et au multi-accueil « Picoti – Picota » : Le repas est fourni comme avant par la cuisine de l'EHPAD selon le protocole habituel. Les gouters doivent impérativement être un produit industriel appertisé afin de faciliter l'organisation du stock. Le frigidaire est réservé au seul fournisseur l'EHPAD. Au moment du repas le professionnel respectera les consignes HACCP habituelles en cuisine (se laver les mains, mettre une charlotte et blouse, faire chauffer les plats, vérifier la température avant le service qui doit être supérieur à 63°).

Le temps de sieste

- ✓ Un seul dortoir sera utilisé pour un maximum de cinq enfants,
- ✓ Les matelas devront être distancés de minimum 1 mètre avec 1 adulte par espace.

Le soin des enfants

- ✓ Les changes seront pratiqués selon le protocole habituel avec l'usage de gants et du masque,
- ✓ Les serviettes seront changées régulièrement et seront individuelles
- ✓ Le plan de change sera nettoyé et désinfecté après chaque utilisation avec l'utilisation d'un produit désinfectant adapté,
- ✓ Le lavage de nez et/ou des yeux sera réalisé si besoin selon le protocole habituel,
- ✓ Le linge utilisé auprès des enfants sera lavé quotidiennement selon les procédures habituelles (avec une température minimale de 60°),
- ✓ Le lavage des mains sera proposé aux enfants en plus des rituels habituels de façon systématique et ludique à toutes les heures,
- ✓ La prise de température ne se fait que si nécessaire (avec des signes associés).

Le trousseau

Vous devez munir votre enfant d'un sac avec au moins une tenue de rechange qui restera à la structure. Si vous avez deux doudous et/ou tétine, un lot restera dans la structure.

Limiter au maximum le brassage des enfants

La stabilité des groupes et des enfants est une stratégie claire visant à réduire le brassage des enfants. Chaque structure doit donc définir, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements des enfants entre les différents groupes.

Une attention particulière devra être portée aux points ci-après.

L'arrivée et le départ de l'établissement pourraient se dérouler progressivement, étalés dans un temps prédéterminé, en fonction du nombre d'enfants accueillis par salle et des personnels présents.

FICHE THEMATIQUE LES JEUX ET ACTIVITES

Toute organisation est tributaire dorénavant des protocoles de désinfection qui y sont associés.

Le matériel pédagogique devra être entretenu selon son utilisation :

- un jeu type structure motrice demandant un entretien difficile pourrait être sorti qu'une fois par semaine,
- les jeux lavables en machine à laver ou lave-vaisselle seront lavés à une température dépassant les 60°C selon leur taille et matière :
 - ♦ Les jouets en tissus pourront être lavés en machine (le lavage à 60°C)
 - ♦ Les jouets en plastique il faut les laver avec un désinfectant virucide, ou lavage à 60°C.

Attention aux jouets pouvant se gorger d'eau et ne pas sécher correctement.

Les jeux extérieurs sont considérés à faible risque, le covid-19 circulant en faible quantité dans l'air.

Le matériel pédagogique ne répondant pas à ces deux catégories seront stockés. Par exemple les jeux en bois ou peluches seront à retirer...

La consigne est stricte néanmoins elle ne doit pas laisser place au vide dans les structures : Éviter de sortir un seul bac pour toute la journée afin de restreindre le nombre de jouets à nettoyer.

Des « kits » de jouets prêts à l'emploi :

Dès le 11 mai et pendant un temps indéterminé, il ne sera pas possible de laisser autant de jouets à disposition des enfants qu'auparavant. Toute organisation est tributaire dorénavant des protocoles de désinfection qui y sont associés. Pour aider les professionnels à faire face à la situation actuelle et donner un espace de liberté aux enfants, des « kits » prêts à l'emploi, à adapter aux situations rencontrées selon l'âge, le nombre d'enfants et l'espace disponible pourront être constitués.

Dans le cas où les enfants sont autorisés à jouer en groupes restreints, sous condition que les adultes procèdent quotidiennement à la désinfection des jouets, on peut constituer des box ou boîtes de jouets composées soit en fonction de l'âge, soit de la catégorie de jeu (découverte sensorielle et manipulation, motricité, faire semblant, assemblage), soit d'une thématique (dînette, docteur, ferme, mer, etc.). Pour simplifier, on peut déterminer un nombre fixe d'objets par kit.

Tout l'intérêt de ces « kits » étant dans la combinaison d'objets qui peuvent aller ensemble tout en laissant une ouverture sur la créativité, leur composition mérite un temps de réflexion et le réajustement après observation des enfants qui jouent avec.

Il peut être utile d'attribuer un code couleur ou un chiffre à chaque kit et d'indiquer le même sur chaque feuille. Il faut aussi noter plusieurs conseils de nettoyage et de désinfection pour les jouets d'un même kit.

Attention de ne pas revenir à une pratique insatisfaisante parce qu'elle rendait les enfants plus spectateurs qu'acteurs : des bacs de jouets en vrac et vite éparpillés dans la salle. Prendre soin de la composition de chaque kit. Éviter de sortir un seul kit pour toute la journée afin de restreindre le nombre de jouets à nettoyer. Tout faire pour préserver la notion de jeu libre alors que l'ensemble des jouets ne sont pas à portée des yeux et des mains des enfants.

Une offre à jouer individualisée, dans le cas où le jeu individuel sans contact entre enfants et sans échange de jouets est vraiment exigé.

Ces solutions qui demandent du travail de préparation restent bien sûr insatisfaisantes...

De plus, elles sont centrées sur la gestion des jouets mais ne donnent pas de réponses pour la composition des groupes d'enfants et la restriction de leurs croisements. Aussi, espérons que cette démarche fasse partie de mesures provisoires. Seules les bonnes idées pourront perdurer dans certains cas. Ça n'empêche pas la nostalgie de la période où les espaces de jeux étaient bien équipés, où les projets reposaient sur la liberté d'aller et venir, avec des enfants qui déplaçaient les jouets, les mélangeaient, se les échangeaient. Mais c'est l'occasion de vérifier que pour un enfant le jeu libre, ce n'est pas seulement avoir un large choix de jouets, c'est aussi être libre dans son corps, être respecté dans ses initiatives et avoir la possibilité d'aller jusqu'au bout de ce qu'il entreprend sans être interrompu.

De même il sera favoriser l'attribution de matériel à titre individuel stocké dans des rangements et/boîtes affectés à chaque enfants et jeunes durant leurs accueils afin de limiter les risques de transmission.

FICHE THEMATIQUE ACCUEIL DES ENFANTS EN ACCUEIL DE LOISIRS

Les gestes barrières :

Le jour de la reprise, les enfants et jeunes bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains**. Celle-ci est adaptée à l'âge des enfants et jeunes (création graphique, vidéo explicative, chanson, représentation de la distance d'un mètre,...). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. Un accès direct en salle doit être assuré (après lavage des mains) sans pause en récréation ou autre zone d'attente collective.

Une attention particulière doit être apportée aux enfants et jeunes en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adaptés.

Des masques et des solutions hydro alcooliques seront à disposition des personnels encadrants.

Le port du masque est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Les locaux :

Des encadrants seront placés aux entrées de la structure pour filtrer les arrivées et le flux de personnes. Il faudra identifier les flux d'entrée et de sortie en les dissociant dans le cas où la configuration des locaux le permet. Si la configuration de la structure ne le permet pas, il doit être défini un sens prioritaire de passage pour assurer la distanciation physique. Il sera indispensable de maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrière,...) et de s'assurer la sécurité vis-à-vis de la circulation des véhicules. Lorsque cela est possible il est souhaitable de privilégier l'entrée par plusieurs accès pour diviser le volume du flux. Enfin il faudra dans la mesure du possible maintenir les portes d'entrée (porte, portail) ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.

L'accès aux bâtiments est proscrit à toutes personnes externes (parents, autres accompagnants,...). Il sera également privilégié des arrivées et départs échelonnés afin d'éviter les engorgements.

Il est nécessaire de s'assurer de l'aération des salles avant l'arrivée des enfants et jeunes par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

La communication :

Une attention particulière doit être portée pour informer régulièrement les familles de la situation de la structure par les moyens habituels (affichage, courriels, site internet,...): nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc...

Les encadrants :

Les plannings des encadrants doit être établi en cohérence avec l'arrivée des enfants et jeunes tout en permettant une arrivée échelonnée le cas échéant.

Les espaces :

Les salles sont aménagées de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, ce qui implique de :

- Disposer le mobilier de manière à respecter la distanciation physique,
- Définir les modalités d'occupation de la salle en fonction du nombre d'enfants et jeunes,
- Respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables (soit environ 4m² par enfant et jeune, à l'exception de ceux placés contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc...),
- Eviter au maximum les installations de tables en face à face (malgré une distance supérieure à un mètre),
- Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou balisage),
- Eloigner les tables des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée,
- Limiter les déplacements dans la salle.

Veiller à limiter les croisements dans les salles, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur chaque salle qui peut être matérialisé au sol.

Aménagement des salles de sieste :

- Adapter les salles dédiées aux temps de sieste pour assurer la distanciation physique et respecter les consignes sanitaires,
- Port du masque pour les personnels en permanence.

Les activités :

LES ACTIVITES SPORTIVES :

- Veiller au respect des règles de distanciation pendant la pratique sportive.
- Veiller à l'absence de points de contact entre les enfants et jeunes et le matériel utilisé (manipulé par l'adulte) ou à la mise en place de modalités de désinfection adaptées.
- Vérifier que l'accès aux ballons ou matériel n'est pas accessible aux enfants et jeunes durant les cours.

LES ACTIVITES CULTURELLES :

- Vérifier que le matériel et les outils pédagogiques collectifs ne sont pas directement accessibles par les enfants et jeunes.

Les récréations :

Avant la récréation :

- Vérifier la cohérence du planning des récréations,
- S'assurer de l'absence de groupe dans la cour et les couloirs avant de sortir de la salle,
- Vérifier la neutralisation des installations et jeux d'extérieur ou que la désinfection est effective.

Pendant la récréation :

- Port du masque pour les personnels,
- Veiller au respect des gestes barrières et de la distanciation physique,
- Veiller à l'absence d'échange d'objet personnel.

A la fin de la récréation :

- Veiller à ce que les groupes entrants et sortants ne se croisent pas (respect du planning),
- Assurer une coordination pour ne faire rentrer en salle que les enfants et jeunes dont les mains sont lavées.

Les repas :



Les repas seront toujours préparés et livrés par l'intermédiaire de l'Ehpad avec toutes les précautions sanitaire rassemblées pour éviter les risques de contamination.

Le service sera assuré dans les locaux dédiés par les personnels habituels formés aux normes d'hygiène HCCP, la distanciation sera respectée.

FICHE THEMATIQUE NETTOYAGE / DESINFECTION DES LOCAUX

Mesures relatives à l'entretien des locaux :

- ✓ L'aération régulière de tous les espaces fréquentés doit se faire obligatoirement matin, midi et soir au moins 10 minutes,
- ✓ Les poignées, les portes, les interrupteurs et les téléphones seront désinfectés plusieurs fois dans la journée selon l'utilisation et de façon systématique à la fermeture de la structure,
- ✓ Les robinetteries seront désinfectées après chaque utilisation,
- ✓ Des essuie-mains à usage unique seront disponibles sur chaque lavabo,
- ✓ Maintenir les poubelles fermées ainsi que les corbeilles de linge sale,
- ✓ Le linge sera lavé quotidiennement selon les mesures habituelles à une température minimum de 60°,
- ✓ La désinfection quotidienne du sol sera privilégiée pour nettoyage du sol,
- ✓ Les espaces sanitaires bénéficieront d'une attention particulière avec des désinfections très régulière et contrôle après chaque passage,
- ✓ Les poubelles doivent bénéficier d'un suivi permanent et les agents devront s'assurer d'un changement régulier des sacs usagés.

AVANT	PENDANT	APRÈS
<p style="text-align: center;">Vérifier</p> <p>Les produits désinfectants S'assurer de l'efficacité du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le produit porte la mention <u>désinfectant</u> et répond aux normes NF EN 14 476 ou NF NT T 72-185. Un produit uniquement antibactérien n'a aucune efficacité sur les virus. • La date de péremption n'est pas dépassée • Les conditions de stockage ont été respectées • Les dosages prescrits par le fabricant sont strictement respectés. • Pour les sanitaires et le sol le désinfectant devrait être utilisé après un nettoyage. <p>Les personnels Les personnels qui vont utiliser les produits doivent le faire en sécurité, en s'assurant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qu'ils disposent des équipements de protection individuelle (E.P.I.) nécessaires en fonction des risques mentionnés sur l'emballage du produit. • le plus souvent : <ul style="list-style-type: none"> . gants . blouse . lunettes de protection . chaussures de sécurité • qu'ils respectent les procédures d'utilisation des E.P.I.. 	<p style="text-align: center;">Nettoyer</p> <p style="text-align: center;">Aussi souvent que possible</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 — Respecter les prescriptions de protections collectives et individuelles. <ul style="list-style-type: none"> • Interdiction temporaire d'accès à la zone nettoyée.  • Port et utilisation des E.P.I.. 2 — Respecter les protocoles de nettoyage prévus par le fabricant. 3 — Respecter les protocoles de désinfection prévus par le fabricant. <p>IMPORTANT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procéder du plus sale vers le plus propre et du plus haut vers le plus bas • Le nettoyage à sec est proscrit car il est dispersant 	<p style="text-align: center;">Appliquer</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 — Ranger les produits utilisés. 2 — Eliminer les éventuels déchets. 3 — Rincer et ranger le matériel de nettoyage utilisé. 4 — Retirer ses équipements de protection en respectant les procédures. 5 — Se laver les mains.

FICHE THEMATIQUE LES TRANSMISSIONS

L'accès aux bâtiments est proscrit à toutes personnes externes (parents, autres accompagnants,...).

L'Accueil des parents :

- ✓ Un seul accompagnateur avec l'enfant ou le jeune concerné est invité à entrer dans le sas d'accueil. Les autres familles attendront à l'extérieur en respectant 1 mètre de distanciation.
- ✓ Un flacon de SHA (solution hydro alcoolique) est mis à disposition pour les adultes.
- ✓ En cas de symptômes suspects des parents et des enfants, les parents seront invités à ne pas venir, et à consulter ou se renseigner auprès d'un médecin. Ils pourront être refusés d'entrer.
- ✓ Un temps de transmission bref et concis doit être réalisé.
- ✓ Le parent qui accompagnera son enfant dans l'entrée, laissera les effets personnels de l'enfant comme d'habitude dans son casier personnel (ne pas utiliser les patères) en veillant à ce que les effets personnels des enfants ne se touchent pas.
- ✓ L'accès à la salle ne se fera que par les professionnels et les enfants.
- ✓ Un lavage des mains de l'enfant sera réalisé à son arrivée par le professionnel dans la salle d'hygiène dès son arrivée
- ✓ L'accueil du soir se fera dans les mêmes conditions

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT DE COVID

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un enfants ou jeunes :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc...

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat, avec un masque pour les enfants et jeunes en âge d'en porter, dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'enfant ou le jeune en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur/trice de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'enfant ou du jeune le cas échéant.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant ou du médecin de la plateforme Covid-19.

En cas de test positif :

- Information des services PMI et/ou de la DDCSPP qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de structures pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'enfant ou le jeune dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents d'enfants ou de jeunes ayant pu rentrer en contact avec le malade selon le plan de communication défini par la structure.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- Information des services de la PMI et/ou de la DDCSPP28 qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de structures pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels et des parents des enfants et jeunes ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par la structure.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.